



DESCRIPTION DE CONCOURS

Briquetage

NIVEAU POSTSECONDAIRE

Table des matières

1. L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES.....	3
2. INTRODUCTION.....	3
3. DESCRIPTION DU CONCOURS	4
4. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE.....	5
5. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6. ÉVALUATION.....	7
7. RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS	8
8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
9. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL.....	9

1 L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES

Skills/Compétences Canada (SCC) travaille de concert avec Emploi et Développement social Canada à un projet de sensibilisation à l'importance des neuf compétences essentielles (CE) qui sont déterminantes pour réussir sur le marché du travail. Dans le cadre de cette initiative, les compétences essentielles à chaque métier et à chaque technologie ont été déterminées et incluses dans les descriptions de concours, les projets d'épreuve et les documents sur les projets. Très importante, la prochaine étape du projet de sensibilisation est l'établissement d'un bulletin des CE personnalisé pour les concurrents et les concurrentes aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Ce bulletin indique leur niveau de maîtrise actuel des CE selon leurs résultats aux Olympiades. Ainsi, les concurrents et les concurrentes sauront lesquelles des compétences essentielles doivent être améliorées. Il est prévu de mettre pleinement en vigueur ce volet aux prochaines Olympiades canadiennes.

Voici les 9 compétences essentielles qui sont jugées les plus importantes sur le marché du travail :

¹Calcul, ²Communication orale, ³Travail d'équipe, ⁴Formation continue, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Capacité de raisonnement, ⁸Utilisation de documents, ⁹Compétences numériques.

Les compétences essentielles à votre domaine sont indiquées dans la section 3.2 de la Description du concours, et s'il y a lieu, dans le projet et dans les autres documents liés au projet.

2 INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

<http://skillscompetencescanada.com/fr/carrieres/construction-fr/briquetage-maçonnerie/>

2.2 But de l'épreuve

Le briquetage fait partie de la construction d'édifices et de parties d'édifices qui sont constitués de maçonnerie de briques, de blocs ou de pierre naturelle ou artificielle.

2.3 Durée du concours

12 heures

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

Le projet d'épreuve consiste en des travaux pratiques comportant de la maçonnerie de briques, de blocs de verre, de blocs ou de pierres, réalisés selon les indications d'un plan ou d'un dessin (pour la coupe et le détail). Les connaissances théoriques se limitent à celles qui sont nécessaires pour exécuter les travaux pratiques : la connaissance des règles, des règlements et des normes n'est pas testée. Le projet à réaliser comprend la construction de murs de briques et de blocs, ou des surfaces ayant une façade recouverte de briques. Par exemple, il peut s'agir de travaux de maçonnerie décorative avec projections et retraits, réalisés selon divers appareillages, de pans de murs avec des arcs en segments de cercle, semi-circulaires, triangulaires, plats et gothiques, de murs chantournes et de murs creux.

3 DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes y auront accès.

DOCUMENT	DATE D’AFFICHAGE SUR LE SITE WEB
Projet d'épreuve	Novembre 2020

3.2 Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve.

- Travaux pratiques
- Seul le système métrique sera utilisé.
- L'épreuve peut se présenter sous les formes suivantes :
 - De 80 à 85 % de travaux de maçonnerie (briques d'argile et/ou de béton)
 - De 10 à 25 % de travail avec des blocs, de la pierre, des blocs de verre
 - De 15 à 30 % de détails pratiques ou esthétiques, ex., en voûte
- Compétences techniques requises :
 - Mesure des longueurs¹
 - Calcul et marquage des angles¹
 - Détermination de la disposition⁷
 - Jaugeage⁷
 - Coupe de la brique
 - Nivelage et mise d'aplomb
 - Montage des coins
 - Construction de murs avec de la brique, des blocs ou de la pierre selon divers types d'appareillage : en panneresses ou de boutisses, debout (par tête), sur chant, rampant, encorbellement, et appareillages décoratifs, détails pratiques ou esthétiques.

- Murs inclinés ou parements selon les dessins et à l'aide du matériel indiqué à la section 2.1⁸
- Conformité aux plans⁸
- Jointement selon le profil exigé⁸
- Propreté
- Matériaux
 - Briques, briques de façade et briques de blocage, cuites ou formées uniformément, de dimensions précises et à angles vifs, blocs ou pierres de 15 kg (30 lb) au maximum ¹
 - Liants : chaux et ciment ou ciment de maçonnerie (type N)
 - Agrégats : grains de sable de 0 à 3 mm au maximum.
 - Un additif peut être utilisé pour assouplir le mortier (le rendre plus malléable).
 - L'usage de liquides nettoyants pour la brique ou d'huile n'est pas permis.
 - Le découpage, à l'exclusion des angles à 90 degrés, sera limité à 25 % du nombre total de briques.¹
- Évaluation technique, qui peut inclure les éléments suivants :
 - Résolution des problèmes⁷
 - Connaissance des liants⁷
 - Calculs¹
 - Interprétation des dessins⁸
 - Respect des règles de santé et sécurité au travail

Compétences essentielles : ¹Calcul, ⁷Capacité de raisonnement (résolution de problèmes, planification et organisation du travail, utilisation particulière de la mémoire), ⁸Utilisation de documents

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Chaque concurrent/concurrente disposera d'une aire de travail d'au moins 9 m². La surface du plancher sera plane (± 5 mm et 2 m de longueur) et horizontale, et aura une capacité de charge adéquate. Il y aura suffisamment d'espace pour la livraison et l'entreposage des matériaux.
- Il y aura un espace d'au moins 1 m entre le cordon de sécurité et les matériaux des concurrents.
- Le plancher de chaque poste de travail sera recouvert d'un matériau capable de supporter les échafaudages et les travaux de maçonnerie.
- Alimentation en eau
- Alimentation en électricité
- Planche à mortier
- Seau à eau

- Bloc (support pour la planche à mortier)
- Règles droites de 2 m
- Machines électriques à découper la brique (une machine pour deux concurrents, au besoin)
- Bois pour la fabrication d'un gabarit, au besoin
- 4 scies circulaires à table dotées de disques diamantés de 14 po
- Équerre métrique de 60 cm (24 po)
- Ruban à mesurer de 8 m (26 pi)

4.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes.

LES CONCURRENTS ET LES CONCURRENTES DEVRONT UTILISER LE MATÉRIEL ET L'ÉQUIPEMENT FOURNIS PAR SCC. TOUT AUTRE MATÉRIEL OU ÉQUIPEMENT SERA RETIRÉ DE L'AIRE DU CONCOURS.

4.2.1 Directives au sujet des coffres à outils

Un des objectifs de SCC est d'assurer la durabilité environnementale aux Olympiades. C'est pourquoi les coffres à outils des concurrents et des concurrentes devront respecter les dimensions maximales suivantes.

Le volume du coffre à outils ne doit pas excéder 1 mètre³. Il est permis d'apporter plusieurs coffres, mais leur volume total ne doit pas excéder le maximum indiqué. Il n'y aura aucune exception à cette consigne. Si un concurrent ou une concurrente apporte un coffre plus grand que ce qui est permis, il ou elle devra, avec les conseils du CTN, en retirer certains articles, et il ne lui sera pas permis de les utiliser durant le concours. Tous les outils doivent entrer dans un ou plusieurs coffres à l'exception des niveaux, des épures ou règles Etc.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire, fournie par les concurrents et concurrentes

- Des vêtements de travail appropriés.

5 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

5.1 Atelier sur la sécurité

- Dès leur arrivée dans l'aire du concours, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. On s'attend à ce qu'ils travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de dangers pendant le concours. On pourrait demander à quiconque aura enfreint une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement de participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La présence à ce deuxième atelier n'aura aucune incidence sur le temps alloué pour le concours.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) fournies par Skills/Compétences Canada

- S.O.

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) que doivent apporter les concurrents et les concurrentes.

- Lunettes de sécurité
- Casque de sécurité
- Protection de l'ouïe
- Souliers de sécurité approuvés CSA

Remarque : Les concurrents et les concurrentes qui ne portent pas l'ÉPI exigé ne pourront pas prendre part au concours.

6 ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS		/100
Mesure	Dimensions	20
	Nivelage	12
	Aplomb	16
	Alignement	15
	Angles	5
	Détails	14
Jugement	Santé et sécurité	5
	Uniformité des joints et finition	8
	Apparence générale et propreté	5

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils peuvent toutefois fournir des précisions et clarifier certains éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS
Distribution du projet	<ul style="list-style-type: none"> Les concurrents et les concurrentes recevront la version finale du projet d'épreuve à la séance d'orientation.

8 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente aura besoin des services d'un interprète aux Olympiades, les bureaux provinciaux ou territoriaux doivent en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Égalité de notes

- Étape 1 : En cas d'égalité, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Aplomb » (alignement vertical) sera déclaré gagnante.
- Étape 2 : Si une deuxième égalité est créée, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Uniformité des joints et finition » sera déclaré gagnante.
- Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Détails » sera déclarée gagnante.

8.3 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été distribué aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, les modifications apportées par le CTN ne dépasseront pas 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours aux Olympiades canadiennes.

8.4 Règlement des concours

Les règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies sont présentés sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

9 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

Organisme membre	Nom
Alberta – Président adjoint	Richard Kokotilo
Manitoba - Président	Brian Gebhardt
Ontario	Rene Letoile
Québec	À confirmer
Nouveau-Brunswick	Dwayne Giberson
Saskatchewan	Brendon Lemon
Colombie-Britannique	Geoff Higginson
Nouvelle-Écosse	John Clark

Pour toute question au sujet du concours, veuillez faire parvenir un courriel à Nathalie Maisonneuve (nathaliem@skillscanada.com), au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.